



Flash infos

<http://www.mairiefouilloy.fr> / Mars 2018

Le billet

Rectificatif de la Feuille du mois de Janvier

L'école de Fouilloy compte 9 classes et 203 élèves. La répartition des classes est la suivante :

- ❖ TPS-PS : Claire Coyette
- ❖ GS : Anne-Marie Vatier
- ❖ CP : Véronique Cany
- ❖ CE1 : Annie Walczyszyn
- ❖ CE2 : Sophie Beaujouan et Perrine Weverbergh
- ❖ CM1 : Guillaume Sueur
- ❖ CM1-CM2 : Véronique Quenault et Alice Caulier
- ❖ CM2 : Laurent Roger

Deux ATSEM, Véronique Paczkowski et Laure Postel assistent les enseignantes au quotidien.

L'école fonctionne sur 4 jours avec les horaires suivants : 08h30-11h30 et 13h30-16h30, le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.

La Directrice, Véronique Quenault, est en décharge administrative le Lundi et Mardi. Vous pouvez la contacter au 03.22.96.82.15.

Cérémonie de l'Anzac Day

Les commémorations du centenaire de la bataille de Villers Bretonneux approchent. Pour accéder au site, il faudra avoir le « pass » ainsi que la carte d'identité qui a servi à l'inscription.

Programme :

- ❖ Ouverture du Mémorial à minuit.
- ❖ Préprogramme à 02h00 du matin.
- ❖ Début de la cérémonie « Spirit Of Place » à 05h00 du matin.
- ❖ Fin de la cérémonie vers 07h00 du matin.

Plan de circulation :

Un plan de circulation est mis en place le 24 et 25 Avril. La route de Fouilloy – Villers Bretonneux est interdite à la circulation le 24 toute la journée et le 25 Avril jusque 14h00. La route d'Aubigny à Villers Bretonneux sera fermée dans les mêmes conditions.

Tri sélectif

Dans le container jaune vous pouvez mettre la totalité des emballages en plastiques : bouteilles, flacons, barquettes, pots et boîtes, sachets et films plastiques ainsi que les boites acier ou en aluminium.

Il ne faut pas mettre d'ordures ménagères en dehors des containers. En 2017, notre commune a eu un taux de refus plus mauvais qu'en 2016 : 3% supplémentaires.

Les dépôts sauvages sont sanctionnés et les amendes peuvent aller jusqu'à 1 500€.

Le billet

Le ramassage des ordures ménagères est toujours sujet à discussion. Nombre d'entre nous jugent que compte tenu du coût de la prestation, il n'y a pas lieu de faire de tri et qu'il n'est pas essentiel de prendre des mesures particulières.

Ce raisonnement est dépassé, et, compte tenu des nécessités économiques et de la protection de la nature, il est de plus en plus indispensable de gérer ses déchets.

De plus, il faut tenir compte de la difficulté de la tâche des éboueurs. Il n'est jamais agréable de s'occuper des déchets des autres !!

La moindre des choses est de les respecter en ayant envers eux un minimum d'égard.

Un effort citoyen de la part de chacun d'entre nous, somme toute minime, sera profitable à toute la collectivité.

Les déchets verts

Le ramassage des déchets verts se fera les 2ème et 4ème Mardi de chaque mois à partir du mois d'Avril.

- Ce ramassage ne se fera que :
 - Sur inscription à la mairie
 - Pour les personnes justifiant qu'elles n'ont pas les moyens de se rendre aux déchetteries.
 - Sacs non fermés et branches en fagots ficelés de 1 m maximum.
-

Propreté de la commune

Votre chien doit être tenu en laisse, y compris sur le chemin du halage, ne pas souiller les trottoirs, les pelouses ou les espaces verts (parcs...). Des amendes pourront être mises aux contrevenants.

Encombrants

Le ramassage des encombrants (pour les personnes ayant des difficultés à se rendre aux déchetteries) se fera le 30 Mars. Merci de vous inscrire à la Mairie.

Réderie « Le Marché » le 8 Avril 2018